

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR
SA au capital de 14.234.997,50 euros
Siège social : Spaces les Halles, 40, rue du Louvre, Paris 75001
RCS Paris 602 036 782

Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2024

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la société Electricité et Eaux de Madagascar (la « **Société** ») sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le mardi 25 juin 2024 à 14h30 dans les locaux de l'Hôtel Napoléon, 40, avenue de Friedland, 75008 (salon Friedland).

L'avis de réunion valant avis de convocation, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au BALO (<https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo/>), bulletins n°60 du 17 mai 2024 et n° 66 du 31 mai 2024.

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ; et
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Les documents prévus par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce ont été mis en ligne sur le site internet d'EEM <http://www.eem-group.com> dans les conditions prévues par cet article.

Les actionnaires pourront par conséquent prendre connaissance pendant une période ininterrompue de 21 jours avant l'Assemblée Générale, notamment des comptes sociaux et consolidés et du rapport de gestion de la Société. Ils pourront également se procurer les formulaires de vote afin de les remplir en cas de vote à distance en se rendant sur le site internet de la Société et en suivant le lien <http://www.eem-group.com/infos-financiere-reglementees> « rubrique Assemblée Générale 2024 ».